

2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

2.2 - Valoriser et consolider l'expertise des structures d'animation de la vie sociale dans la création de lien social sur les territoires

PA 2.2.3 - PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER L'INCLUSION SOCIALE ET L'ÉMANCIPATION DES PERSONNES DANS LES PROCESSUS D'ÉDUCATION POPULAIRE DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

DIAGNOSTIC

Les structures d'animation de la vie sociale déploient des méthodes et démarches d'éducation populaire qui contribuent à l'émancipation individuelle et collective des habitants et en particulier des publics fragiles en leur fournissant les clés de compréhension pour agir sur les problématiques sociales vécues au quotidien. L'attention portée aux autres par l'accueil inconditionnel, l'aller-vers les publics dits invisibles ou fragiles, l'écoute active du territoire, l'accompagnement à la production d'une pensée critique, sont autant de pratiques que doivent intégrer les animateurs et bénévoles de ces structures.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Les structures d'animation de la vie sociale (AVS) ont pour caractéristique de soutenir le développement de la participation des usagers/habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

La participation est un principe incontournable et une plus-value de l'AVS.

Les enjeux de la participation des habitants usagers sont la prise de responsabilité, le développement de la capacité des personnes, leur autonomie ou encore la prise en compte des besoins exprimés dans l'expertise d'usage.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.
- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône dans le cadre de l'accompagnement des structures d'animation de la vie sociale et des actions de formation et d'échange de pratiques

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Auracs
- ➔ Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPA)

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

ACTION 1

- ➔ Renforcer les pratiques d'éducation populaire et d'émancipation des publics chez les salariés et bénévoles des structures d'animation de la vie sociale à travers des formations et des échanges de pratiques.

ACTION 2

- ➔ Accompagner les démarches de médiation et le rôle d'accompagnateur des structures AVS sur des problématiques sociales qui concernent les habitants.

ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2022 à 2026
- ➔ Action 2 : 2023 à 2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Meilleur outillage des équipes salariées et bénévoles.
- Renforcement des actions d'aller vers et d'accompagnement à l'émergence d'initiatives d'habitants sont renforcées.
- Nombre de salariés et bénévoles formés.
- Nombre d'actions de médiation valorisées dans les documents de bilan et d'évaluation.